



## Déclaration préalable

### Conseil d'Administration de l'ENTPE

24 septembre 2013

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Monsieur le directeur,

Nous tenons en ouverture de ce CA à saluer la réussite du recrutement aux concours 2013 en sortie de classes préparatoires aux grandes écoles puisque, pour cette rentrée scolaire, l'ENTPE accueille en première année 100 étudiants fonctionnaires (sur 100 places offertes) et 72 civils (sur 73) issus de ces concours. Des recrutements auxquels viennent également s'ajouter en première année du cycle ingénieur les 11 recrutements internes issus du stage probatoire ainsi que 10 recrutements sur titres, soit une belle promotion de 193 élèves.

Nous tenons à féliciter la direction de l'école pour la réactivité dont elle a fait preuve en la matière et renouvelons nos encouragements, y compris à la tutelle, à poursuivre les efforts pour développer l'attractivité et la visibilité de l'école, ce qui permettrait une augmentation du nombre d'étudiants des prochaines promotions au service du portage des actuelles et futures politiques publiques, tout en conservant un niveau de recrutement exigeant.

Or, dans cette perspective, s'est déroulée le 3 juillet dernier la journée nationale des Assises des métiers de l'ingénieur, co-organisées notamment par le ministère de l'égalité des territoires et du logement et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Une journée d'autant plus emblématique que pas moins de 4 ministres, dont le tout juste nommé Philippe Martin, se sont succédés à la tribune.

Une journée venant conclure un large cycle de consultation des ingénieurs sur leurs perceptions et leurs attentes en terme de postures, de compétences, de missions et de parcours. Mais aussi et avant tout un événement marqué par la ré-affirmation au niveau politique de la plus-value apportée par leurs ingénieurs dans la chaîne d'élaboration, de conduite et d'évaluation des politiques publiques ministérielles.

En effet, le 3 juillet, nos ministres ont exprimé une ambition et une attente vis à vis des ITPE, véritable « colonne vertébrale » du portage de leurs politiques dans l'ensemble de leurs lieux de mise en œuvre. Avec à la clé l'annonce de 4 chantiers permettant d'ouvrir une perspective fondatrice d'avenir pour les ITPE :

1. la définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions, associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC) conduisant ainsi à la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;
2. un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, par l'identification des freins à lever et des dispositions à mettre en œuvre pour fluidifier les parcours inter-ministériels et inter-fonctions publiques (aller et retour) ;
3. une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives de déroulement de carrière ;
4. enfin, un plan d'action pour les écoles : formations initiales et continues, mise en réseau,...

Lors de cette journée, aura également été affirmé par Vincent Mazauric, Secrétaire Général des MEDDE et METL, que « *les ITPE ont vocation à travailler dans tous les champs du ministère, y compris l'environnement* ». Affirmation semblant couler de source... si elle n'était contestée jusque là par nombre d'employeurs ministériels ayant oublié le rôle fondateur joué par les ITPE dans la création des DIREN ! Ou bien qu'ils étaient présents au sein des DRIRE bien avant création des DREAL...

C'est ainsi que l'ENTPE, en tant que creuset du corps des ITPE, ainsi que sa tutelle, devront être totalement investis dans les chantiers ouverts à l'issue des Assises, avec au programme :

- le renforcement du lien avec les directions générales de nos ministères, comme avec l'ensemble des employeurs (les services de l'État, les établissements publics et agences, les collectivités territoriales,...) ;
- le renouvellement d'une commande de formation initiale et continue ambitieuse, notamment dans des domaines actuellement non ou mal couverts, ou bien à renforcer, tels les systèmes d'information, l'énergie, la biodiversité, la gestion de crise, l'eau,.....
- la réaffirmation de l'implication et de la valorisation de l'école dans la formation de l'encadrement dirigeant, fondées sur les compétences bâties au fil des années passées autour du CSME/CSDD ;
- la mise en place des recrutements répondant à cette commande, dès la prochaine rentrée, ainsi que les réponses pédagogiques adaptées, y compris en partenariat avec d'autres écoles ;
- l'ouverture des carrières à l'ensemble de la sphère publique, et ce dès le premier poste ;
- le développement de la formation continue tout au long de la carrière ;
- la préservation des moyens alloués à l'école pour répondre à cette ambition renouvelée.

A noter que si le calendrier d'avancement de ces chantiers n'est pas encore connu dans le détail, le SG du ministère nous a précisé dans son courrier du 17 septembre qu'en matière de formation initiale et continue « *des propositions devraient pouvoir être faites début 2014, si nous voulons des premières mesures concrètes dès la rentrée prochaine* ».

Nous demandons en conséquence que l'école se mette d'ores-et-déjà en ordre de bataille pour prendre toute sa part dans ces chantiers et soit à même de bâtir un plan stratégique et un plan d'actions dédiés, plans à même de s'intégrer à la définition du prochain contrat d'objectifs de l'école (2015-2018).

D'autant plus que parallèlement, cet été aura vu le vote de la loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui impose à notre école des évolutions en terme de gouvernance et d'inscription dans les réseaux académiques qui nécessitent des choix déterminants pour son avenir.

Sur la question plus particulière des réseaux, indépendamment de l'inscription nécessaire de l'école dans les suites du PRES de Lyon au bon niveau, se pose la question de la participation de l'école à un éventuel réseau d'écoles, tel que précisé par le SG dans son courrier déjà cité. De notre point de vue, un tel réseau n'a pas de sens s'il s'agit de regrouper artificiellement les écoles de formation des 4 corps concernés par l'ancien projet de fusion. Cela ne nous semble ni opportun en terme de calendrier, ni justifié en terme de synergies académiques et/ou professionnelles. Dans ce domaine, le SNITPECT-FO est plutôt favorable à ce que l'école noue ou confirme de réels partenariats croisés entre écoles tant pour la formation initiale (doubles cursus, doubles diplômes, 4èmes années,...) que continue (parcours professionnalisant, mastères,...) afin de répondre à des demandes de qualifications et de spécialisations aujourd'hui identifiées comme « orphelines » pour alimenter le portage des politiques ministérielles.

Alors que l'école s'apprête à fêter en 2014 ses 60 années d'existence, le SNITPECT-FO sera très attentif à ce que l'ENTPE soit, dans tous les sens du terme, au cœur des réflexions et décisions à venir.

Comme en témoigneront les rapports qui seront présentés à l'occasion de son prochain congrès des 5 et 6 décembre, le SNITPECT-FO est porteur d'une vision d'avenir pour les ITPE, porteur d'une vision d'avenir pour l'ENTPE !

Enfin, nous profitons de l'ouverture de ce CA pour attirer l'attention de la tutelle de l'ENTPE sur la nécessité de s'intéresser et de prendre part à la réforme du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Cette réforme concerne l'école dont le diplôme permet actuellement l'accès de droit au concours externe d'ingénieur territorial et d'ingénieur en chef territorial. Il appartient à la tutelle d'être vigilante, voire au besoin d'intervenir au meilleur niveau, pour que le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE permette toujours à ses détenteur de se présenter après réforme du cadre d'emploi des IT. Les ITPE seront particulièrement vigilants à ce que la tutelle s'implique pour la notoriété de l'ENTPE.

Je vous remercie.